



Offices de
Tourisme
de France
Pouilly-en-Auxois
Bligny-sur-Ouche

RÈGLEMENT EXPOSITIONS

Vous avez décidé d'exposer vos œuvres à l'Office de Tourisme de
Pouilly en Auxois- Bligny sur Ouche et nous vous remercions de votre confiance.

Ce présent règlement a pour objectif d'optimiser notre collaboration, de vous informer et de vous guider dans vos démarches concernant les préparatifs et la mise en place de votre exposition.

DISPOSITIONS REGLEMENTAIRES :

- Le présent règlement applique la délibération du comité de direction n°2020-03-09-003 validant les tarifs applicables.

ORGANISATION GÉNÉRALE :

- Définir ensemble, le jour et l'heure de l'installation et du retrait** de vos œuvres. (Au moins un mois à l'avance.)
La période d'exposition est définie **du 1^{er} au 15 ou du 16 au 30 (ou 31) du mois.**
- L'exposition est ouverte aux horaires d'ouverture de l'Office de Tourisme** (voir tableau joint).
- Vous pouvez exposer une fois en haute saison tous les deux ans ou deux années de suite en moyenne saison (du 1^{er} avril au 15 juin et du 16 septembre au 31 octobre)
- L'Office de Tourisme se charge des ventes et des encaissements.
- Une table haute et une table basse sont mises à disposition pour y installer votre livre d'or (fourni par vos soins) et vos cartes de visites. Des cimaises et un éclairage sont également à votre disposition.

TARIFS :

- Exposition en moyenne saison (du 1^{er} avril au 15 juin et du 16 septembre au 31 octobre) : **forfait d'exposition à 30 €** la quinzaine.
- Exposition en haute saison (du 15 juin au 15 septembre) : **forfait d'exposition à 50 €** la quinzaine.
- L'office de tourisme ne se dégage aucune commission sur les ventes.**

LA COMMUNICATION :

- Vous devez fournir un texte de présentation de quelques lignes sur votre parcours et sur vos thèmes d'inspirations (de quoi donner envie de venir voir votre exposition), ainsi qu'une ou deux photographies de vos œuvres.
- Les affiches sont à créer et à diffuser par vos soins.
Une dizaine d'affiches sont nécessaires pour couvrir le centre de Bligny-sur-Ouche dont 2 pour l'office de tourisme (Antenne de Pouilly et Bligny).

INSTALLATION :

- A l'arrivée, l'exposant et l'agent d'accueil dressent la liste des œuvres exposées et leur état respectif.

LE VERNISSAGE (facultatif) :

- Définir la date et l'heure du vernissage (au minimum 1 mois à l'avance).**
- Vous devez créer les invitations et les diffuser :**
au besoin, l'Office de Tourisme peut vous aider à les diffuser à ses membres et aux officiels.
- Vous devez prévoir vos fournitures, tables, nappes, verres, boissons et amuse-bouches... pour le vernissage.
Pas de frigo à disposition.

LES VENTES :

- Merci de mettre à disposition de l'Office de Tourisme la **liste de vos œuvres** en vente, leurs tarifs, ainsi que le matériel nécessaire (emballages...).
- Le montant de vos ventes vous est restitué à la fin de l'exposition.

ANNULATION :

- Toute annulation devra être annoncée par écrit, **au moins 2 mois à l'avance**, et dûment justifiée. Dans le cas contraire, l'Office de Tourisme se réserve le droit d'encaisser le règlement.

ASSURANCE :

- L'Office de Tourisme est assuré pour les expositions qui se tiennent dans ses locaux.

RAPPEL ECHEANCES:

- J-30 => Pièces à fournir à l'Office de Tourisme:
 - une ou deux photographies de vos œuvres ;
 - le texte de présentationContactez l'office de Tourisme pour convenir d'une date d'installation
- Jour J => Apporter à l'Office de Tourisme :
 - 2 affiches ;
 - une fiche tarifaire ;
 - des emballages en cas de vente

OFFICE DE TOURISME Pouilly en Auxois- Bligny sur Ouche – Bureau de Bligny

21 place de l'hôtel de ville - 21360 BLIGNY-SUR-OUCHÉ

☎ : 03 80 20 16 51  bligny@tourismepouillybligny.fr



Offices de
Tourisme
de France
Pouilly-en-Auxois
Bligny-sur-Ouche

HORAIRES D'OUVERTURE DE L'OFFICE DE TOURISME

TARIFS :

30€ Moyenne saison

50€ Haute saison

MOIS	JOURS	MATIN	APRES-MIDI	
AVRIL	Du mardi au vendredi	9h- 12h30	14h-17h30	
MAI	Du mardi au samedi	9h30-12h30	14h-18h	
1-15 JUIN	Du mardi au samedi	9h30-12h30	14h-18h	
16-30 JUIN	Du mardi au samedi	9h30-12h30	14h-18h	
JUILLET	Du lundi au dimanche*	9h30-12h30	14h-18h	*17h30 le dimanche
AOÛT	Du lundi au dimanche*	9h30-12h30	14h-18h	*17h30 le dimanche
1-15 SEPTEMBRE	Du mardi au samedi	9h30-12h30	14h-18h	
16-30 SEPTEMBRE	Du mardi au samedi	9h30-12h31	14h-18h	
OCTOBRE	Du mardi au vendredi	9h- 12h30	14h-17h30	